

NOTAIRE

790

3 questions à : Elisabeth Couturon, présidente du 52^e congrès du SNN

« Élaborer ensemble une vision d'avenir
de notre structure commune »



© HUGUES BAUDÈRE

La « responsabilité sociale de l'entreprise notariale » (RSEN) sera au cœur du 52^e congrès du Syndicat national des notaires, qui se tiendra à Malte du 1^{er} au 4 octobre prochain. La présidente de ce congrès, Elisabeth Couturon, notaire à Egletons, explicite les thématiques retenues, entre gouvernance participative de l'entreprise notariale et RSEN comme interface entre l'office et la société.

tique, mais il fallait aller plus loin. C'est pourquoi les statuts des différents collaborateurs et notamment celui du notaire salarié ont été examinés avec des possibilités d'évolution. Des méthodes pour permettre la valorisation de nos collaborateurs nous ont été suggérées par notre « coach », rapporteur de commission.

3 Le développement territorial et environnemental fait également l'objet de vos travaux ?

Notre maillage territorial est au cœur du service public rendu par le notariat à tous les citoyens. La loi dite *Macron* pourrait participer certes à la création d'offices dans des zones insuffisamment dotées en service notarial mais elle pourrait surtout fragiliser de nombreuses études et particulièrement les plus petites, les plus rurales. Des solutions devront être mises en place pour diminuer nos charges de structures. Des regroupements d'office seront probablement nécessaires. Notre maintien doit être une priorité dans l'aménagement du territoire. La RSEN, c'est permettre au citoyen d'avoir un égal accès au droit sur l'ensemble du territoire.

L'environnement est un sujet qui préoccupe de plus en plus les citoyens et la classe politique (conférence climat Paris 2015, encyclopédie du Pape François...). L'aspect environnemental peut paraître un peu superfétatoire à certains ; il suffit de quelques chiffres pour se rendre compte que des comportements plus vertueux peuvent réussir à faire baisser fortement notre consommation énergétique, et la facture y afférente. Le développement durable, c'est maîtriser ses déchets, contrôler sa consommation d'énergie, limiter les émissions de gaz à effet de serre ou mettre en place une gestion « environnementale » de la consommation de papier. Un notariat plus « vert » est possible !

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

1 Pourquoi placer la responsabilité sociale de l'entreprise notariale au cœur du congrès ?

Le thème peut paraître un peu surprenant, car inconnu de la majorité des notaires. Toutefois, nous sommes tous concernés. La Responsabilité Sociale de l'Entreprise Notariale (RSEN) est l'ADN du notariat. N'avons-nous jamais accordé un temps partiel volontairement à une jeune mère de famille ? N'essayons-nous pas de consommer moins de papier ? N'y-a-t-il pas d'aide du notariat français pour développer le titrement dans des pays moins développés ? N'assurons-nous pas un service public du droit avec des consultations gratuites ? La RSE n'est pas un « gros mot » mais une réalité quotidienne au sein de nos entreprises. Malheureusement, nous n'en avons pas assez conscience et ne communiquons pas à ce sujet. L'équipe du congrès a souhaité y réfléchir.

Si nous sommes « par nature » RSEN, nous pouvons encore faire beaucoup mieux. La loi dite *Macron* invite à se poser de nombreuses questions. Le notariat va devoir apprendre à évoluer. L'heure est à la réflexion, et à la cohérence. Cohérence dans la manière d'appréhender le notaire de demain. Le voyons-nous comme un grand argentier dont le but est d'engranger et thésauriser au maximum, ou comme un chef d'entreprise soucieux de ses collaborateurs, de ses clients, écologiquement responsable... Bien

évidemment, la seconde évolution proposée est prônée par l'ensemble de la profession. Dans ce cas, le fil rouge des réflexions ne peut être que la RSEN. L'évolution du notariat doit se faire à travers le prisme du service aux autres. Nous sommes des officiers ministériels au service du client. Nous exerçons une mission de service public avec les avantages et les contraintes en résultant. La société a évolué au cours des cinquante dernières années et les repères sont de moins en moins nombreux. Le notaire doit rester l'un d'entre eux. Ce congrès arrive au moment opportun pour poser les bases du notariat de demain.

2 Comment envisagez-vous la « gouvernance participative » ?

Cette formule, parfois un peu dévoyée, est l'une des pierres angulaires de ce que doit être le notariat de demain : associer nos collaborateurs au développement de l'entreprise notariale, élaborer ensemble une vision d'avenir de notre structure commune. Il faut apprendre à sortir des schémas classiques d'exercice, où la décision vient systématiquement « d'en haut ». Nos collaborateurs le réclament et souhaitent souvent être impliqués dans la vie de leur entreprise, dans son développement, les valeurs portées...

L'équipe du congrès a souhaité aborder la question de façon dynamique. Des exemples ou propositions de mise en œuvre de ce type de gouvernance proviennent déjà de la pra-